



## **AVIS PUBLIC** **Promulgation du règlement 6-2024**

**AVIS PUBLIC** est, par les présentes, donné aux contribuables des municipalités dont le territoire est assujéti à la compétence de la Régie intermunicipale de gestion des matières résiduelles du Kamouraska, par la soussignée, Danielle Caron, greffière-trésorière adjointe de la Régie, de ce qui suit :

- Lors d'une assemblée du conseil d'administration de la Régie tenue le 21 janvier 2025, ledit conseil d'administration a adopté le règlement numéro 6-2024 sur la régie interne des assemblées du conseil d'administration de la Régie intermunicipale de gestion des matières résiduelles du Kamouraska.
- Tout intéressé peut prendre connaissance dudit règlement sur le site Internet de la Régie ou en communiquant avec le greffe de la Régie par courriel à [gta@rigmrk.com](mailto:gta@rigmrk.com).
- Ledit règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

En foi de quoi j'ai signé  
À Saint-Philippe-de-Néri  
Le 6 février 2025



---

Danielle Caron  
Greffière-trésorière adjointe